

MÉMOIRE

RELATIF AU CADRE DE RÉFÉRENCE FAMILLE
ET AU PLAN COLLECTIF D'ACTION FAMILLE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL

PRÉSENTÉ À L'OFFICE DE CONSULTATION
PUBLIQUE DE MONTRÉAL

PAR

LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

DE LA RECONNAISSANCE AU PARTENARIAT

Novembre 2007

4321, avenue Papineau, Montréal, Québec, H2H 1T3
• Téléphone : 514-528-1441 • Télécopieur : 514-528-8839 •
Courriel : rcpeim@cpeim.com, www.rcpeim.com

1. INTRODUCTION

Le Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal (RCPEIM), organisme sans but lucratif, a pour mission de promouvoir et soutenir des services de garde éducatifs, sans but lucratif, accessibles et de qualité sur tout le territoire de l'île de Montréal¹. Il offre des services aux centres de la petite enfance (CPE) ainsi qu'aux bureaux coordonnateurs (BC) de l'Île de Montréal², notamment en matière de formation des intervenants en services de garde éducatifs. Il participe également à la mise en place de mesures de soutien à l'égard des CPE situés dans des milieux défavorisés et effectue la surveillance des grands dossiers relatifs aux politiques éducatives et familiales. Il joue donc un rôle capital auprès des enfants et des parents.

Fort de ses 170 membres, le RCPEIM exerce un leadership régional et constitue un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement, des divers autres organismes impliqués dans les services éducatifs offerts à la petite enfance ainsi que des médias³.

Rappelons que conformément à la législation, les membres du RCPEIM doivent fournir des services de garde de qualité en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qu'ils accueillent (y compris ceux présentant des besoins particuliers ou vivant dans des contextes de précarité socio-économique), et doivent viser une offre de service de garde qui tienne compte des besoins des parents⁴.

En outre, dans l'application des programmes éducatifs, nos membres doivent, entre autres, offrir des activités qui favorisent le développement global de l'enfant et l'amènent progressivement à s'adapter et s'intégrer harmonieusement à la vie en collectivité. Ils doivent également prévoir des services de promotion et de prévention qui assurent à l'enfant un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie⁵ et le préparer à intégrer le milieu scolaire.

Les membres du RCPEIM sont administrés par des conseils d'administration composés majoritairement de parents. Ils ont acquis, depuis plusieurs années, une expertise tirée d'un processus de consultation propre au milieu dans lequel ils évoluent, et au moyen duquel ils sont régulièrement saisis des préoccupations des parents. Les questions soulevées dans le Cadre de référence famille sont donc des sujets sur lesquels nos membres réfléchissent déjà depuis des années.

¹ En ligne : Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal, www.rcpeim.com .

² On retrouve les obligations de ces organismes dans la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*, L.R.Q., c. C-8.2

³ *Supra* note 1.

⁴ Voir *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, L.R.Q., c. S-4.1.1, art. 1.

⁵ *Ibid*, art. 5

C'est à la lumière des obligations législatives de ses membres, de leur mission et de leur rôle auprès des enfants et des parents, que le RCPEIM a analysé le Cadre de référence famille de la Ville de Montréal ainsi que son Plan d'action et entend intervenir en exprimant le point de vue de ses membres.

Nous le ferons par la formulation de commentaires généraux portant sur le Cadre de référence, suivis de commentaires spécifiques accompagnés de recommandations pouvant s'insérer au Plan collectif d'action, pour conclure au moyen de quelques recommandations générales.

2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

D'emblée, le Regroupement constate qu'il y a beaucoup à faire et souhaite assurer la Ville de sa collaboration. Il entend, dans un esprit de partenariat, travailler avec elle à la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés, en vue de l'amélioration de la qualité de vie des familles et des services aux parents, là où la Ville est « porteur » de dossiers.

L'esprit général de nos commentaires se situe donc à la croisée d'une reconnaissance des services de garde en tant que services de proximité et de la participation du Regroupement au sein du Chantier famille, thèmes qui seront plus amplement développés ci-après.

Bien que relativement récente, c'est vers la fin des années 1980 que la nécessité de se doter d'une politique familiale a commencé à faire son chemin auprès des municipalités⁶. C'est donc avec un vif intérêt que les membres du RCPEIM ont pris connaissance du Cadre de référence Famille de la Ville de Montréal et qu'ils accueillent favorablement cette initiative.

Le RCPEIM retient par ailleurs que la consultation publique de la Ville de Montréal sur sa politique familiale se déroule en même temps que le *Sommet du millénaire* de Montréal, événement « médiatico-humanitaire⁷ » destiné à lutter contre la pauvreté des enfants de tous les pays et rappelle, comme cadre d'analyse, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2002 par laquelle les dirigeants du monde adoptaient un document intitulé « Un monde digne des enfants »⁸.

⁶ Familles en mouvance – dynamiques et intergénérationnelles, « Agir sur les politiques familiales – La recherche : un outil indispensable », Fiches synthèses de transfert de connaissances, en ligne : « <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/> », Fiche 18, accès novembre 2007.

⁷ Voir journal Le Devoir, « En bref – Sommet du millénaire », en ligne : <http://www.ledevoir.com/2007/11/09/163739.html>, accès 9 novembre 2007.

⁸ Nations Unies, « Un monde digne des enfants », Résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/S-27/2, 11 octobre 2002.

Par cette résolution, les dirigeants des états parties reconnaissent et appuient les parents et les familles et s'engagent, entre autres, à renforcer leur capacité de dispenser soins, éducation et protection, dans des conditions optimales⁹. Afin de rencontrer leurs engagements, l'Assemblée générale identifiait plusieurs objectifs dont ceux de donner la priorité aux enfants, d'éliminer la pauvreté et de prendre soin de chaque enfant en leur assurant le meilleur départ possible dans la vie¹⁰.

Nous croyons que le Cadre de référence de la Ville de Montréal et son Plan collectif d'action famille s'inscrivent dans une suite historique d'engagements internationaux, nationaux et provinciaux à l'égard de la nécessité de doter tous les paliers de gouvernements, y compris les gouvernements locaux, d'une politique familiale.

Plusieurs des éléments présentés dans ces deux documents constituent autant de jalons présumant de la bonne volonté de la Ville d'orienter ses décisions et ses actions vers l'amélioration de la qualité de vie des familles qui représentent une partie importante de ses citoyens. Le RCPEIM émet cependant quelques réserves, formulées dans les sections qui suivent.

DE LA RECONNAISSANCE ...

La nature des réserves émises par les membres du RCPEIM se situe au niveau de l'atteinte des objectifs que la Ville s'est fixés. Nous croyons en effet qu'en raison de l'absence de certains éléments nécessaires à la réalisation de ces objectifs, une partie importante des besoins des parents risque de ne pas être pris en compte, besoins, il va sans dire, qui contribueraient grandement à améliorer la qualité de vie des familles. Nous présentons ci-après ces éléments absents du Cadre de référence Famille :

- **Absence de mention des CPE comme service de proximité**

Tout d'abord, en raison de l'importance de leur implication dans la vie quotidienne des familles et des enfants¹¹, et surtout compte tenu de leur mission sociale et éducative, le Regroupement déplore que les CPE et les Bureaux coordonnateurs ne soient pas reconnus comme partenaires dans les services de proximité aux familles (Voir Cadre de référence, « Des noyaux de service de proximité bien vivants », à la p. 9). Une telle reconnaissance aurait sans doute

⁹ *Ibid*, Annexe, par. 6.

¹⁰ *Ibid*, Objectifs 1, 2 et 4.

¹¹ « En 2004, près des deux tiers (65,6%) des familles montréalaises utilisaient, de façon régulière ou non et tous modes de garde confondus, les services de garde (...) ». CRÉ, « Regard sur les familles montréalaises, Faits Saillants », Comité Famille de la CRÉ de Montréal, 2007, en ligne : <http://www.credemontreal.qc.ca/publications/htm#Famille>, accès novembre 2007.

pu conduire la Ville à prévoir des objectifs concrets visant à faciliter l'offre de services des CPE, à l'intérieur du Plan collectif d'action famille.

- **Absence de mention d'un programme de conciliation famille-travail-études**

En 2004, la *Conférence régionale des élus de Montréal* présentait un « Avis régional pour une politique de conciliation famille-travail-études »¹² dans lequel elle démontrait les difficultés, pour les familles, de concilier les différents impératifs de travail et familiaux comme la rentrée scolaire, les soins requis par des proches ou les heures d'ouverture des services¹³. Elle y soutenait, entre autres, que l'harmonisation des services aux familles pourrait contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie¹⁴.

Le RCPEIM est surpris de l'absence d'un programme de conciliation famille-travail-études à l'intérieur du Cadre de référence familial. Il est vrai que la question est abordée subrepticement, par l'affirmation de la « nécessité d'une réflexion » pour adapter les services de manière à tenir compte des nécessités (Voir Cadre de référence, « Consolider et développer la qualité de vie des familles qui vivent actuellement à Montréal », p. 14), mais elle n'est pas présentée sous l'angle d'un véritable programme accompagné d'actions concrètes menant à l'harmonisation des horaires d'accessibilité des services de la Ville.

Forts de leur expertise auprès des familles, les membres du RCPEIM sont en mesure d'affirmer que le choix des jeunes familles de s'établir ou de demeurer à Montréal, se prend prioritairement sur la base de la qualité de vie dont il peuvent jouir, et qui passe par une gamme de services adaptés à leurs besoins, et non sur la base des impératifs du travail (bien que ce soit un élément important).

- **Absence de prévisions budgétaires conséquentes**

Les nombreuses mesures pouvant être mises en place dans l'atteinte des objectifs d'une politique familiale tel le Cadre de référence famille de la Ville, peuvent certes prendre des formes multiples.

Généralement, une telle politique se traduira par un ensemble d'orientations, mais également par des mesures économiques, sociales et juridiques financées par des fonds publics, afin de venir en aide aux familles¹⁵.

¹² Conférence régionale des élus de Montréal, « Avis régional pour une politique de conciliation famille-travail-études », octobre 2004.

¹³ *Ibid.*, à la p. 19

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ *Supra*, note 6.

C'est donc avec étonnement que le Regroupement constate la volonté de la Ville de mettre en place un Cadre de référence ainsi qu'un plan d'action sans y consacrer aucun budget. Nous croyons au contraire qu'un engagement budgétaire à l'intérieur d'une politique familiale représente un investissement rentable pour la Ville, compte tenu des priorités maintes fois répétées par les parents relativement à leur qualité de vie.

- **Absence de prise en compte des facteurs liés à la pauvreté**

Dans un Rapport de 2004 sur la pauvreté à Montréal, la Conférence des élus de Montréal reconnaissait que la persistance et l'évolution de la pauvreté à Montréal interpellait le Forum sur le développement social de l'île de Montréal et que ce dernier pouvait et devait jouer un rôle actif dans la lutte contre la pauvreté¹⁶. Plus récemment, les pédiatres canadiens souhaitaient s'associer à la communauté internationale dans sa lutte pour l'éradication de la pauvreté et rappelait que le Canada traînait au 19^e rang des 26 pays de l'OCDE en matière de pourcentage d'enfants vivant dans une relative pauvreté¹⁷.

Par ailleurs, selon « Les œuvres du cardinal Léger », si un enfant sur six est victime de la pauvreté au Québec, le ratio à Montréal est de près de un enfant sur trois¹⁸. Pour leur part, les Associations canadiennes et québécoises des banques alimentaires qui rendaient public leur « Bilan-Faim 2007 », soulignaient que malgré la forte croissance de l'économie, la pauvreté demeurait relativement stable et qu'à Montréal, 110 000 personnes avaient fait appel aux organismes charitables pour répondre à leurs besoins en alimentation en 2007, dont 33 000 étaient des enfants¹⁹.

L'organisme soulignait également dans son Bilan que bien que les données démontraient une diminution de 3% au niveau des utilisateurs de banques alimentaires sur le territoire du Québec, Montréal enregistrait pour sa part une

¹⁶ Conférence régionale des élus de Montréal, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, Rapport sur la pauvreté à Montréal, Document de recherche et de réflexion, septembre 2004, en ligne :

<http://www.crdim.org/Publications/Developpementsocial/Rapportpauvrete/Rapportpauvrete131204.pdf>, accès novembre 2007.

¹⁷ Hôpital de Montréal pour enfants, Nouvelles, en ligne, <http://www.thechildren.com/fr/nouvelles/nouvelles.aspx?id=282>, accès novembre 2007.

¹⁸ Les œuvres du Cardinal Léger, « Nourrir un enfant : Parce qu'il y a bien des façons de nourrir un enfant ! », en ligne, <http://www.leger.org/Archivage/35/CommuniqueNE2007.pdf>, accès novembre 2007.

¹⁹ Branchez-vous.com, « Les banques alimentaires déplorent une pauvreté stable malgré la croissance », La Presse Canadienne, en ligne : <http://info.branchez-vous.com/ActualiteAffaires/071108/F110846AU.html>, accès novembre 2007.

augmentation de 2,5 %²⁰, sans compter les problèmes de logement liés à la pauvreté et la diminution de la qualité de vie qui y est associée.

Compte tenu de ce qui précède et compte tenu également que Montréal est l'hôte, depuis maintenant deux ans, d'un événement à caractère international reconnaissant l'importance des nombreux problèmes relatifs à la pauvreté des enfants, le Regroupement souhaite que la Ville réserve une place prépondérante aux facteurs liés à la pauvreté de certaines familles, à l'intérieur de son Cadre de référence et, en corollaire, dote son Plan collectif d'action famille d'objectifs concrets visant l'amélioration de la qualité de vie des jeunes familles, notamment en matière de logement.

...AU PARTENARIAT

Les membres du Regroupement croient fermement à la concertation et au partenariat. Ils souhaitent dans un premier temps, que les services qu'ils offrent aux jeunes familles soient reconnus comme services de proximité. De plus, à partir de l'expertise qu'ils ont développée depuis plusieurs années auprès des parents et des enfants, ils souhaitent rappeler à la Ville qu'ils sont en mesure d'apporter une vision concrète des problèmes rencontrés, au quotidien, par les familles.

Sur cette base, le Regroupement soumet, dans la section suivante, quelques recommandations qui pourraient s'insérer au Plan collectif d'action famille. Tout en étant conscient des implications budgétaires que certains éléments peuvent soulever, nous croyons qu'il s'agirait d'un investissement favorisant la , à court et à moyen termes, qui participerait à la réalisation des objectifs que la Ville s'est fixés. Le RCPEIM offre d'ailleurs son entière collaboration afin de participer au Chantier famille Montréal, l'une des principales recommandations émises, suite à la consultation faite auprès de nos membres.

3. COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES ET RECOMMANDATIONS

Nous présentons, dans cette section, certains éléments qui, s'ils étaient pris en compte dans le plan d'action de la Ville, amélioreraient la qualité de vie des familles de notre collectivité.

Rappelons que ces éléments ont un lien direct avec la mission des CPE et des Bureaux coordonnateurs et de leurs obligations d'assurer la santé, la sécurité, le

²⁰ *Ibid.*

développement et le bien-être des enfants dont ils ont la garde, y compris ceux présentant des besoins particuliers ou vivant dans un contexte de précarité socio-économique.

Ces recommandations tiennent également compte de l'obligation des membres du RCPEIM de voir à l'application de programmes éducatifs et d'activités favorisant le développement global de l'enfant, et de l'amener progressivement à s'adapter et à s'intégrer harmonieusement à la vie en collectivité. Enfin, les recommandations tiennent également compte que nos membres doivent s'assurer que l'enfant bénéficie d'un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie, et tenir compte des besoins des parents²¹.

- **Éléments favorisant un environnement sécuritaire :**

Sécurité routière :

Beaucoup de parents demeurent près des services de garde. Il n'est donc pas rare d'apercevoir, aux alentours des écoles primaires et des services de garde, des parents qui s'y rendent soit avec des poussettes, soit avec des petits enfants qui marchent ou, en été, qui roulent en tricycle accompagnés de leurs parents.

Le RCPEIM recommande que les CPE puissent bénéficier d'une zone routière sécurisée au même titre que les écoles, par la mise en place réglementaire de limites de vitesse près de leurs établissements.

Le RCPEIM recommande également que la traversée des intersections soit facilitée par un allongement de la durée des feux verts.

Aménagement des parcs :

Actuellement, il existe de nombreux parcs qui ne sont pas conçus pour les 0-5 ans et qui s'adressent plutôt aux enfants de 6 ans et plus. Nous croyons que la Ville, à l'intérieur de son plan triennal d'immobilisation, pourrait tenir compte de cette contrainte lorsqu'il est envisagé de réaménager ou de créer un nouveau parc.

Le RCPEIM recommande à la Ville de viser, à court et à moyen terme, à doter ses parcs d'espaces clôturés dédiés aux enfants 0-5 ans et pourvus d'équipements modulaires conformes aux lois et règlements qui réfèrent aux spécifications de l'Association canadienne des normes.

Le Regroupement se fera un plaisir de collaborer avec les autorités de la Ville pour guider ses responsables en ce sens.

²¹ *Supra*, notes 1 à 5.

Entretien des parcs :

Lorsqu'elles fréquentent les parcs avec les tous petits, les parents, les éducatrices de CPE ainsi que les responsables de services de garde en milieu familial doivent faire face à des situations présentant un danger pour les enfants. En effet, elles doivent systématiquement vérifier qu'il n'y ait pas d'éléments dangereux pour les enfants (verres cassés, seringues, etc...), avant de laisser les enfants utiliser les aires de jeux. Les utilisateurs ont remarqué qu'il n'existe pas, actuellement, d'harmonisation quant à l'entretien des grands parcs entre les arrondissements, de sorte qu'à un endroit du parc, l'entretien est fait adéquatement mais ne l'est pas dans une autre partie du même parc relevant d'un autre arrondissement.

Le RCPEIM recommande que la Ville se dote d'une politique uniforme d'entretien des parcs s'appliquant à tous les arrondissements.

- **Éléments favorisant la réalisation d'activités qui encouragent le développement global de l'enfant et l'aident à s'intégrer harmonieusement à la vie en collectivité :**

Pour faciliter l'accessibilité des familles et des CPE - organismes sans buts lucratifs -, aux services culturels et sportifs de la Ville, cette dernière devrait revoir toute sa politique de tarification et d'heures d'ouverture à ses différents services. Cette révision devrait se faire en tenant compte des difficultés liées à la conciliation Famille-travail-études et à celles liées à la pauvreté d'une grande partie de ces jeunes familles. Nous attirons particulièrement l'attention sur les services qui suivent :

Gratuité ou tarifs spéciaux aux services sportifs et culturels de la Ville

Il y a quelque temps, l'accès au Jardin Botanique et à l'Insectarium était gratuit pour les 0-5 ans. Or, actuellement, cette gratuité est accordée uniquement aux 0-2 ans²². Qui plus est, il n'y a pas de tarif spécial pour les familles. Nous considérons qu'un tel recul s'apparente mal et trouve difficilement sa place à l'intérieur d'une politique familiale destinée à l'amélioration de la qualité de vie des familles et à l'accessibilité des services qui leur sont destinés.

²² Voir Ville de Montréal, Tarifs individuels et de groupes – Jardin botanique et Insectarium, Saison 2007, en ligne : http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/propos/tarifs_2007_fr.pdf, accès novembre 2007.

Le Regroupement recommande que la Ville applique à nouveau la gratuité d'accès à ses installations sportives et culturelles pour la clientèle des 0-5 ainsi qu'une tarification spéciale pour les familles.

Heures d'ouverture des services sportifs et culturels de la Ville

Les membres souhaitent une certaine harmonisation des heures d'ouverture et des services des piscines, des bibliothèques et des maisons de la culture qui relèvent de l'administration municipale.

Par expérience et suite à une rapide recherche, nous avons pu identifier que les heures de baignades libres, dans certaines piscines, varient d'un établissement à l'autre et sont offerts généralement sur des plages horaires des jours de fin de semaine. Lorsque les baignades libres sont offerts en semaine, il s'agit de plages horaires ne pouvant pas être utilisées par les services de garde²³ qui, compte tenu des tous petits qui doivent faire une sieste l'après-midi, bénéficieraient davantage d'une plage horaire en avant-midi.

Il faut également tenir compte du ratio adulte/enfant, relatif à la sécurité des enfants, difficilement applicable aux services de garde. Généralement, les enfants de moins de 3 ans doivent être accompagnés d'un adulte alors que pour ceux de 3 à 7 ans, le ratio est d'un adulte pour 3 enfants²⁴. Ce ratio n'est pas le même à la Piscine Côte-des-Neiges qui possède une patinoire réservée aux enfants de 7 ans et moins et où le ratio est d'un adulte pour 3 enfants de 2 ans et moins et 1 adulte pour 5 enfants de 3 à 7 ans.

De la même manière, certaines bibliothèques et maisons de la culture ont modifié leurs heures d'ouverture de manière à en faciliter l'accès aux services de garde. Certaines bibliothèques ont même allongé le temps des prêts des livres pour faciliter la gestion des sorties des tous petits à ce service. Toutefois, ces

²³ À titre d'exemple, en plus des samedis et dimanche, pour la Piscine George-Vernot, il n'y a pas de plage horaire de baignades libres en semaine. Piscine John-Fitzgerald-Kennedy, les mardis, jeudis et vendredis de 19h30 à 20h15. Piscine Joseph-Charbonneau, les mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 et les mercredis et jeudis de 19h30 à 20h30. Piscine Patro Le Prévost, du lundi au vendredi de 16h00 à 16h50. Piscine René-Goupil, du mardi au vendredi de 19h00 à 20h00 et les mercredis et vendredis de 15h30 à 17h30. Piscine Saint-Roch, les mardis et jeudis de 15h00 à 17h00 et de 19h00 à 20h00 et les mercredis et vendredis de 20h00 à 21h00. Piscine Côte-des-Neiges, les lundis, jeudis et vendredis, de 19h30 à 20h25 et le mardi, de 12h00 à 12h55 (cette piscine possède une patinoire). En ligne : Ville de Montréal, http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_cdn_v2_fr/media/documents/baignade_libre_2007-2008_cdn.pdf E T novembre 2007.

²⁴ À titre d'exemple, en ligne : Ville de Montréal, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=91.1983236&_dad=portal&_schema=PORTAL, accès novembre 2007.

facilités ne sont pas uniformément appliquées dans tous les arrondissements, ce que souhaiteraient vivement nos membres.

Le RCPEIM recommande que la Ville tienne compte de la réalité des services de garde dans l'établissement des baignades libres des piscines ainsi que du ratio « enfant/adulte », dans tous les arrondissements de la Ville.

Le RCPEIM recommande en outre que les responsables de ce service explorent, avec les représentantes du Regroupement, les avenues pouvant adapter l'accessibilité de ce service à la clientèle des services de garde et tenant compte de la sécurité des enfants.

Le RCPEIM recommande également que tous les services sportifs et culturels tiennent compte, dans leur offre de services (accessibilité horaire et autres), des services de garde, afin que ces services soient mieux adaptés à leur réalité.

- **Éléments tenant compte des besoins des parents :**

Plusieurs éléments pourraient grandement améliorer la qualité de vie des parents comme, à titre d'exemple, bénéficier du déneigement prioritaire, au même titre que les écoles. Ils souhaitent également profiter de zones de débarcadère ou en bénéficier en nombre suffisant, les besoins étant différents selon qu'il s'agisse d'un service de garde de 15 places ou de plus de 40 places.

De plus, dans certains cas, bien que de telles zones existent, elles ne bénéficient pas des services des agents responsables pour assurer le respect de ces zones, de telle sorte que des non utilisateurs de services de garde se stationnent au-delà de la limite de temps permise. Certains parents souhaitent également pouvoir bénéficier d'espaces prévus pour le stationnement des vélos.

Le RCPEIM recommande que les CPE bénéficient, au même titre que les écoles, du déneigement prioritaire et de zones de débarcadère en nombre suffisant et surveillées par les agents responsables. Il recommande également que des espaces de stationnement pour les vélos, en nombre suffisant, soient installés à proximité des CPE.

- **Éléments facilitant l'organisation des services de garde existants :**

Disponibilité de locaux :

Il est très difficile, actuellement, d'obtenir des locaux qui permettent aux services de garde de tenir des réunions avec les parents, les salles étant très difficiles à

trouver. Dans certains arrondissements, le coût des salles constitue un irritant pécuniaire pour des organismes oeuvrant parfois en précarité budgétaire. Sur son site web, la Ville de Montréal présente sept Centres communautaires²⁵. De ces sept centres, seul le Patro Le Prévost affiche ses prix de location qui varient de 25\$ à 30\$ l'heure²⁶.

Le RCPEIM recommande que la Ville adopte, au profit des groupes communautaires et ce, dans tous les arrondissements, une politique visant à faciliter l'accès à des locaux gratuits ou abordables.

Vignettes de stationnement :

À l'instar des intervenants en soutien à domicile des CLSC, le personnel des bureaux coordonnateurs doit régulièrement effectuer des visites de contrôle de surveillance auprès des responsables de services de garde en milieu familial. Les responsables des Bureaux coordonnateurs souhaiteraient pouvoir bénéficier du même service.

Le RCPEIM recommande que les Bureaux coordonnateurs puissent bénéficier de vignettes de stationnement pour les visites de contrôle de surveillance auprès des responsables de services de garde en milieu familial, effectuées par leur personnel.

- **Éléments relevant du développement de nouveaux services :**

Manque de places de CPE :

On sait que le Gouvernement s'est engagé à développer 20 000 places en garderie au Québec, tout en tenant compte du déficit des places dans la région de Montréal.

Le RCPEIM recommande que, pour faciliter le développement de nouveaux services de garde, la Ville permette l'assouplissement de certaines mesures administratives ou soutienne la disposition de terrains ou d'édifices, que ce soit ou non à titre gratuit.

²⁵ Ville de Montréal, en ligne : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=65,2633160&_dad=portal&_schema=PORTAL , accès novembre 2007.

²⁶ Patro Le Prévost, en ligne : http://www.patroleprevost.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=42&Itemid=124 , accès novembre 2007.

Plan d'aménagement d'urbanisation :

Actuellement, il semble que le service d'urbanisme de la ville ne se préoccupe pas, dans le cadre de projets de promoteurs, de la création de nouvelles installations en services de garde. À titre d'exemple, il n'y a rien de tel qui soit prévu, dans le Projet Faubourg Québec, pour la création de nouvelles places en CPE.

Le RCPEIM recommande à la Ville de prévoir, dans son plan d'action, la prise en compte systématique par le service d'urbanisme, de la possibilité de prévoir des CPE favorisant la création de nouvelles places en services de garde.

- **Autres questions :**

Accueil de nouvelles familles :

Lorsque la Ville accueille de nouvelles familles, elle remet un bottin des ressources. Or, dans ce bottin, aucune mention n'est faite quant à l'existence des CPE.

Le RCPEIM recommande vivement que la ville identifie les services de garde en tant que partenaires de services de proximité à l'intérieur de ce bottin, en y incorporant une liste ainsi que l'emplacement des CPE et bureaux coordonnateurs.

Le Regroupement est, en ce sens, prêt à collaborer pour fournir une telle liste.

Chantier famille :

Les membres du RCPEIM souhaitent vivement que le Regroupement soit un acteur officiel du Chantier famille mis en place dans le cadre du Plan d'action de la Ville pour la réalisation des objectifs du Cadre de référence famille.

Le RCPEIM recommande à la Ville d'inclure le Regroupement des Centres de la petite enfance de l'île de Montréal, à titre de membre officiel du Chantier famille.

4. CONCLUSION

Le Cadre de référence famille constituera la politique familiale de la Ville et servira à orienter les élus municipaux dans les décisions qu'ils devront prendre, et le personnel dans la réalisation de leurs activités, quelque soit le domaine d'intervention. Le Cadre permettra de diminuer ou de réduire les impacts négatifs de certaines politiques ou pratiques sur la qualité de vie des familles et verra à l'amélioration constante de cette qualité de vie.

L'un des principaux objectifs de la ville est d'attirer les familles avec de jeunes enfants et de veiller à ce que celles qui y résident déjà, n'aillent pas s'établir ailleurs. Nous soumettons que s'il existe une insuffisance de places en services de garde, s'il n'y a pas de facilités pour ces organismes, s'il existe des entraves non nécessaires et si la ville n'apporte pas son aide, il y a fort à parier que ces carences se répercuteront directement sur la qualité de vie des familles et qu'elles constitueront des entraves aux objectifs que la ville s'est fixés.

Nous soumettons qu'une politique familiale doit supporter les groupes qui soutiennent et représentent les intérêts des familles. Les directions des différents services municipaux doivent entretenir des relations étroites avec ces groupes afin qu'ils puissent jouir de l'ensemble des services susceptibles d'avoir un impact positif sur la réalisation de leur mission auprès des familles et selon les besoins de ces dernières.

L'expertise que nos membres ont développée auprès des familles depuis plusieurs années et la connaissance quotidienne de leurs besoins les conduit à affirmer qu'une prise en considération des différents éléments identifiés dans le mémoire du Regroupement permettrait de favoriser l'atteinte des objectifs généraux du Cadre de référence famille, et que des fonds budgétaires appropriés constitueraient un investissement à court et moyen terme.

Compte tenu de ce qui précède le Regroupement des Centres de la petite enfance de l'île de Montréal recommande à la Ville de Montréal:

- De modifier le Cadre de référence de manière à ce que les services de garde soient reconnus comme partenaires de premier plan dans les services de proximité aux familles, compte tenu de la mission sociale et éducative des services de garde et de prévoir la participation du RCPEIM au sein du Chantier Famille.
- D'inclure, dans son Cadre de référence Famille, un Programme de conciliation Famille-travail-études, accompagné de mesures particulières au Plan d'action. À titre d'exemple, un tel programme aurait nécessité la prise en compte du peu de temps disponible des parents dans le cadre

d'une consultation publique et aurait permis d'aménager différemment les délais.

- Compte tenu de l'importance et de la persistance de la pauvreté des enfants à Montréal, compte tenu que la Ville de Montréal est l'hôte de l'événement international « Le Sommet du millénaire », de tenir compte de la pauvreté des enfants à Montréal, par la mise en place d'un programme à l'intérieur du Cadre de référence, accompagné de mesures particulières au plan d'action.

Dans le cadre des recommandations concrètes présentées à la section 3 précédente, le Regroupement réitère son offre de collaboration afin de travailler en partenariat avec les représentants de la Ville, dans chacun des secteurs spécifiques, afin de trouver des facilitateurs qui tiennent compte des réalités des familles et des services de garde ainsi que de certaines limites de la Ville.

REMERCIEMENTS

Le Regroupement des Centres de la petite enfance de l'île de Montréal, tient à remercier les nombreux parents siégeant sur les conseils d'administration des différents services de garde et les directions générales impliqués au sein de nos différentes instances associatives, et tout particulièrement les membres de son comité aviseur.

Un merci tout spécial est adressé au conseil d'administration et à la direction générale du Regroupement des Centres de la petite enfance de l'île de Montréal.

Recherche et rédaction :

Collaboration à la recherche et à la rédaction :

Margaret Murray

Chantale Laberge

BIBLIOGRAPHIE

- **Lois :**

Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, L.R.Q., c. C-8.2.

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, L.R.Q., c. S-4.1.1

- **Documents :**

Organisation des Nations Unies, « Un monde digne des enfants », Résolution adoptée par l'Assemblée générale, A/RES/S-27/2, 11 octobre 2002.

Famille en mouvance, dynamiques et intergénérationnelles, « Agir sur les politiques familiales – La recherche : un outil indispensable », Fiches synthèses de transfert de connaissances. En ligne : <http://partenariat-familles.inrs-ucs.quebec.ca/>

Conférence régionale des élus de Montréal, Comité famille, « Regard sur les familles montréalaises – Faits saillants », 2007, en ligne : <http://www.credemontreal.qc.ca/publications/htm#Famille>

Conférence régionale des élus de Montréal, « Avis régional pour une politique de conciliation famille-travail-études, octobre 2004.

Conférence régionale des élus de Montréal, Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal, « Rapport sur la pauvreté à Montréal », document de recherche et de réflexion, septembre 2004, en ligne : <http://www.crdim.org/Publications/Developpementsocial/Rapportpauvrete/Rapportpauvrete131204.pdf> ,

Rosemère, Une ville en harmonie! A town in harmony!, « La famille, toujours en tête », Politique familiale adoptée par le conseil municipal, le 10 mai 2004.

- **Sites web :**

Regroupement des centres de la petite enfance de l'île de Montréal, www.rcpeim.com

Journal Le Devoir, « En bref – Sommet du millénaire », en ligne : <http://www.ledevoir.com/2007/11/09/163739.html>

Hôpital de Montréal pour enfants, Nouvelles, en ligne :
<http://www.thechildren.com/fr/nouvelles/nouvelles.aspx?id=282>

Les œuvres du Cardinal Léger, « Nourrir un enfant : Parce qu'il y a bien des façon de nourrir un enfant! », en ligne :
<http://www.leger.org/Archivage/35/CommuniqueNE2007.pdf>

Branchez-vous.com, « Les banques alimentaires déplorent une pauvreté stable malgré la croissance », La presse Canadienne, en ligne : <http://info.branchez-vous.com/ActualiteAffaires/071108/F110846AU.html>

Ville de Montréal, Tarifs individuels et de groupes – Jardin botanique et Insectarium, en ligne :
http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/propos/tarifs_2007_fr.pdf

Ville de Montréal, baignade libre, en ligne :
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_cdn_v2_fr/media/documents/baignade_libre_2007-2008_cdn.pdf

ET
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=2236,2887400&_dad=portal&_schema=PORTAL

ET
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=91.1983236&_dad=portal&_schema=PORTAL

ET
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=65,2633160&_dad=portal&_schema=PORTAL

Patro Le Prévost,
http://www.patroleprevost.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=42&Itemid=124